

## Procès-Verbal C.A. du 07 novembre 2022 – LPO Emiland Gauthey

### POINT 0.1 - ADOPTION DU PV DU CA PRÉCÉDENT

Le quorum étant atteint (**16 votants**), la séance est ouverte à **18H24** par **Mme SERVISSOLLE**, proviseure et présidente de séance. Cette dernière souhaite la bienvenue aux membres nouvellement élus. Elle les remercie pour leur engagement au profit du collectif.

**Mme MARCOTTO**, directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques accepte le secrétariat de séance.

**Le président propose l'adoption du PV du C.A. du 27 septembre 2022**

**Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Le procès-verbal est adopté**

### POINT 0. 2 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**La présidente rappelle l'ordre du jour aux membres du C.A en supprimant les questions diverses car elle n'en a reçu aucune :**

- Adoption du PV du C.A du 27/09/2022
- Présentation de l'ordre du jour
- Règlement intérieur du C.A 2022-23
- Installation des commissions du C.A 2022-23
- Délégation de signature
- Autorisation de signer les marchés, contrats et conventions par le chef d'établissement
- Contrats et conventions
- Prélèvement sur Fond de roulement
- Décision budgétaire modificative
- Sorties et voyages

### POINT N° 1 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU C.A. (Annexe 1) :

Après avoir décrit l'instance, ses attributions, son champ de compétence et les obligations de discrétion qui découlent de la responsabilité des membres, la présidente procède à la lecture des 11 articles du règlement intérieur du conseil d'administration projeté sur l'écran.

**Votants : 17 Pour : 17 Contre : Abstention : 0**

**Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté.**

### POINT N°2 : INSTALLATION DES COMMISSIONS :

Afin de ne pas perdre de temps, la proviseure a adressé les grilles à compléter par les différents collègues avec la convocation . Elles sont à alimenter sous huitaine.

Est évoquée la réforme de l'instance qui ouvre la possibilité de déléguer totalement un champ dédié à la commission permanente. Pour fluidifier les débats, alléger les CA et les recentrer sur les débats de fond, **Mme LEUBA, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation**, propose que soit déléguée à la commission, la gestion des conventions et contrats ainsi que les voyages et sorties. **Mme Diot Boudard, adjointe**

**gestionnaire**, propose d'y ajouter les dons souvent liés au sujet. La proviseure s'engage à ce qu'un tableau synoptique des sorties et voyages soit présenté aux membres du conseil d'administration pour information.

**La mise en place de la commission permanente dans son périmètre et ses attributions est proposée au vote**

**Votants : 17    Pour : 17    Contre :    Abstention : 0**

**La mise en place est validée**

**POINT N° 3 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTES PÉDAGOGIQUE ET FINANCIÈRE**

**Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire**, décrit les périmètres des 3 champs de délégation octroyés. Les délégations concernent l'adjointe gestionnaire et la proviseure adjointe, Il s'agit d'une simple information.

**POINT N° 4 : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS A INCIDENCE ANNUELLE PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT :**

**L'adjointe-gestionnaire** explique que cette autorisation concerne toute commande, tout contrat, tout marché et toute convention dont l'incidence financière est dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**L'autorisation est proposée au vote**

**Votants : 17    Pour : 17    Contre : 0    Abstentions : 0**

**L'autorisation est accordée**

**POINT N° 5 : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS A INCIDENCE PLURI-ANNUELLES PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT :**

**L'adjointe-gestionnaire** explique que cette autorisation concerne tous contrats ayant des incidences financières sur 2 exercices budgétaires pour les années 2022 et 2023.

**L'autorisation est proposée au vote**

**Votants : 17    Pour : 17    Contre : 0    Abstentions : 0**

**L'autorisation est accordée au chef d'établissement.**

**POINT N° 6 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS:**

**L'adjointe-gestionnaire** enchaîne avec une série de conventions à valider individuellement:

- convention avec le club de lutte de Champforgeuil qui vient enrichir les 11 sections existantes. **Mme LEUBA, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation** évoque les nombreux pratiquants qu'a accueillis le lycée dont des

familles entières, très talentueuses et multi-capées. **La proviseure** ajoute, qu'au plan éducatif, cette ouverture est une vraie chance pour les valeurs véhiculées par ce sport **Votants : 17 Pour :17**

- Convention avec le SESA qui permet à des étudiants en médecine de venir effectuer, gratuitement, des séances de prévention auprès des élèves. **La proviseure** explique que la thématique du sommeil a été choisie et que les séances se dérouleront en avril. **M.Derain, représentant des personnels éducatifs et d'enseignement** demande comment les classes sont choisies. Il lui est répondu qu'on investit plutôt sur les entrants pour bâtir un plan de prévention triennal. Le contact est pris, le reste se construira avec le CESC lorsqu'il sera installé **Votants : 17 Pour :17**
- Convention avec le musée Niepce pour accueillir une artiste en résidence dans la classe des étudiantes de FCIL, un partenariat riche et actif depuis des années **Votants : 17 Pour :17**
- Convention d'ouverture d'UFA pour accueillir les élèves sous statut d'apprentis. **Mme MARCOTTO, Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques**, explique que cela concerne quelques élèves de pré bac et 2 promotions entières d'étudiants de BTS NDRC. Le CA avait validé la convention-cadre, l'avenant à voter concerne les effectifs arrêtés: **Votants : 17 Pour :17**
- Conventions avec l'association Histoire Patrimoine Tourisme et Sports qui permet d'accueillir un historien dans le cadre d'un projet plus global "Les oubliés de l'histoire noire" avec les élèves de la filière Mode. Le projet est porté par Mme Thibert dont il est à noter qu'elle monte de nombreux dossiers de demande de subvention qui obtiennent souvent des sommes significatives. Sur ce projet, l'enseignante a obtenu **1438€** en proposant son dossier à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage avec laquelle il faut aussi conventionner. : **Pour les 2 conventions : Votants : 17 Pour :17**

#### POINT N°6 : PRÉLÈVEMENT SUR FOND DE RESERVE

**Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire**, explique qu'il faut anticiper l'augmentation du coût des denrées pour le mois de décembre et propose un prélèvement de **10 000€** ce qui abaisse à **46 000€** le fond de roulement soit **16.6%** de la dotation.

**M.DURAIN, représentant de la collectivité de rattachement**, assure que le CRBFC ne laissera pas tomber ses lycées et les soutiendra par tous les moyens.

#### POINT N°7 :VOYAGES ET SORTIES:

**Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire**, décrit le 1<sup>er</sup> projet, la visite du camp des mille à Aix-en-Provence, proposé par Mme Thibert et pour lequel 2 conventions ont déjà été validées dans le cadre du projet "les oubliés de l'histoire noire". La participation des familles est de **35€/élève**. Le montant total de l'opération est de **1 082.5€**

**Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Le projet est adopté.**

L'**adjoite-gestionnaire** présente un 2° projet, un voyage à Berlin pour tous les germanistes de l'établissement, du 23 au 28/04/2023 pour un montant global de **22 044.82€** avec une participation individuelle de **419€** que les familles peuvent payer en 3 fois, avec éventuellement des chèques vacances. Elles peuvent aussi faire appel au fond social. Mme Deniset porte ce projet comme le suivant. **Mme Diot Boudard** a mobilisé une très ancienne subvention Elbe d'un montant de **1000€** que le CRBFC lui a permis d'utiliser.

**Votants : 17    Pour : 17    Contre : 0    Abstentions : 0**

**Le projet est adopté.**

L'adjoite gestionnaire présente un 3° projet, un voyage d'une journée à Fribourg pour voir le marché de Noël le 15 décembre. Il en coûtera **40€** à chaque famille et **1 890€** au total

**Votants : 17    Pour : 17    Contre : 0    Abstentions : 0**

**Le projet est adopté.**

Le 4° projet est une sortie à Moulins pour 47 élèves de la filière Mode en janvier 2023. Il en coûtera **14€** à chaque famille et **730€** au total

**Votants : 17    Pour : 17    Contre : 0    Abstentions : 0**

**Le projet est adopté.**

Une discussion se tient sur la chance importante que constituent les appels à projets, les possibilités de subvention et le pass culture dont les professeurs de l'établissement s'emparent bien.

**M.DURAIN, représentant de la collectivité de rattachement**, rappelle la possibilité d'affréter un bus pour visiter le Palais du Luxembourg. **La proviseure** apprécie l'intérêt de la proposition notamment pour les élèves élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19H40**

**Le Secrétaire de séance**

Camille MARCOTTO



**Le Président du Conseil d'Administration**

Valérie SERVISSOLLE

